

Guide de la

T

L

P

E

Taxe Locale  
sur la  
Publicité Extérieure

**Ville de Bouxières-aux-Dames**



Soucieuse de la qualité du cadre environnemental des Bouxiérois, et porteuse d'une volonté de limiter la prolifération des messages commerciaux dans son espace urbain, la ville de Bouxières-aux-Dames applique la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Instituée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008<sup>1</sup>, cette taxe remplace, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la taxe sur les emplacements publicitaires, la taxe sur les affiches, réclames et enseignes lumineuses, et la taxe sur les véhicules publicitaires.

Toutefois, le conseil municipal a décidé, afin de ne pas pénaliser les plus petits commerces, d'exonérer les enseignes, autres que celles scellées au sol, dont la surface est inférieure à 12 m<sup>2</sup>, ainsi que les pré-enseignes d'une superficie inférieure à 1,5 m<sup>2</sup>.

Ce petit guide facilitera votre déclaration.

---

<sup>1</sup> Références légales : articles L 2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales

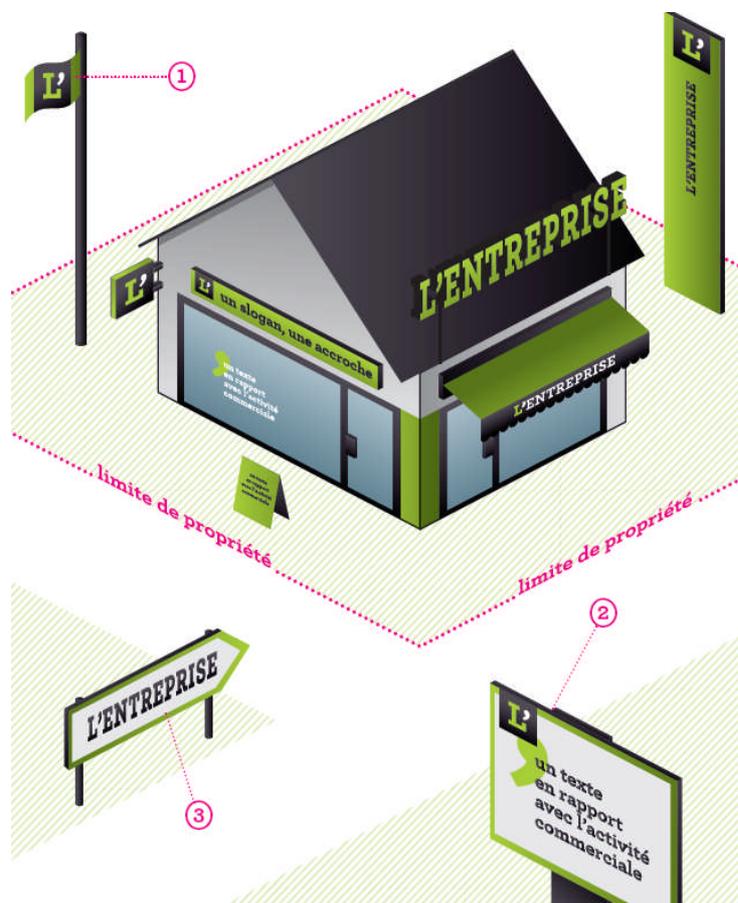
# Qui est redevable ?

Tout exploitant de **support publicitaire**, d'**enseigne** ou de **pré-enseigne** visant à promouvoir son activité commerciale.

Toutefois, le législateur a prévu, en cas de défaillance du redevable de droit commun, des redevables de deuxième et de troisième rangs.

Le redevable de deuxième rang est le propriétaire du support.

En dernier recours, le redevable de troisième rang est celui dans l'intérêt duquel le support a été réalisé.



## 1 Enseignes

Toute inscription, forme ou image destinée à informer le public sur l'activité commerciale exercée, et positionnée dans le périmètre de propriété.

Types : sur toiture, scellée ou posée au sol (totem, mât porte drapeau, banderole, chevalet), murale (en application ou perpendiculaire au mur), vitrophanie sur vitrine, etc.

## 2 Supports publicitaires

Toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public sur l'activité commerciale exercée, et positionnée hors du périmètre de propriété.

Types : murale, scellée ou posée au sol, numériques ou non numériques, etc.

## 3 Pré-enseignes

Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Types : murale, scellée ou posée au sol, numériques ou non numériques, etc.

Les pré-enseignes dérogatoires (auparavant exonérées) sont également soumises à la taxation. Cela concerne les activités utiles aux personnes en déplacement : station service, garage, hôtel, restaurant, produit du terroir.

## Sont exonérés :

- ✓ Les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles.
- ✓ Les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12 m<sup>2</sup>.
- ✓ Les pré-enseignes égales au plus à 1,5 m<sup>2</sup>.

# Surface taxable

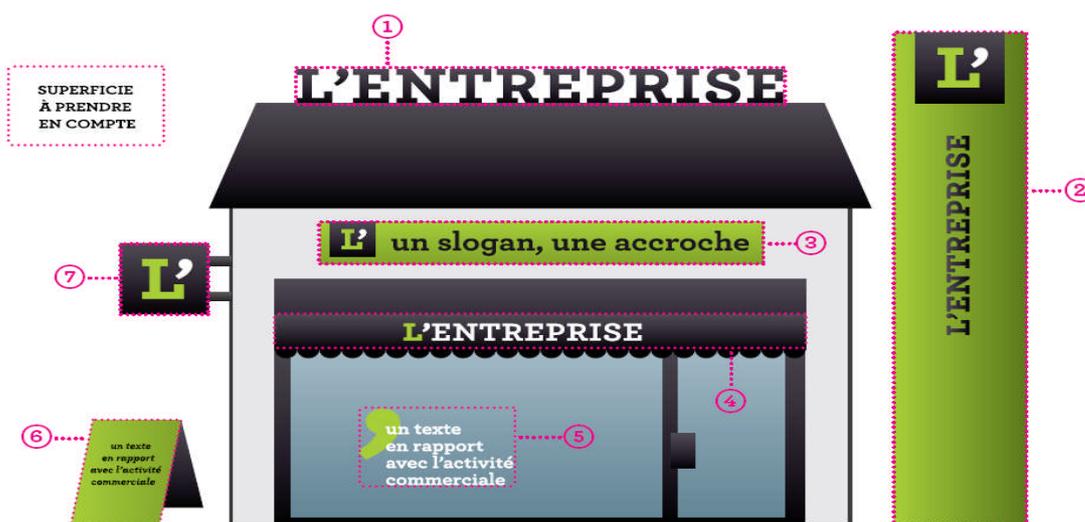
La superficie imposable est celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription, de la forme ou de l'image. La taxe s'applique par m<sup>2</sup> et par an, sur la somme des surfaces utiles des supports.

La mesure se fait en multipliant la hauteur par la largeur de la surface utile.

Pour les enseignes, la taxe est assise sur la somme des superficies des enseignes au profit d'une même activité, conformément au schéma ci-dessous.

Le résultat obtenu en m<sup>2</sup> est arrondi à un chiffre après la virgule.

Pour les dispositifs publicitaires, la taxation se fait par face visible.



$$\text{Surface taxable} = ① + ② + ③ + ④ + ⑤ + ⑥ + ⑦ = \dots \text{ m}^2$$

## Tarifs - Enseignes

Surface inférieure à 12 m <sup>2</sup>	exonérée
Surface comprise entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>
Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>

## Tarifs - Dispositifs publicitaires & pré-enseignes

Surface inférieure à 1,5 m <sup>2</sup>	exonérée
Surface comprise entre 1,5 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup> non numérique	15 €/m <sup>2</sup>
Surface comprise entre 1,5 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup> numérique	45 €/m <sup>2</sup>
Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup> non numérique	30 €/m <sup>2</sup>
Surface supérieure à 50 m <sup>2</sup> numérique	90 €/m <sup>2</sup>

# Comment déclarer ?

En complétant le formulaire de déclaration joint en annexe.

- ✓ Recensez les différents supports (enseignes, dispositifs publicitaires et pré-enseignes)
- ✓ Procédez aux mesures et au calcul de la taxe en fonction des tarifs à appliquer.
- ✓ Dated et signez votre déclaration et joignez-y des photographies ou vues en plan des dispositifs
- ✓ Retournez l'ensemble à la mairie - 1, place de la mairie - 54136 Bouxières-aux-Dames.

## Date limite de déclaration

La déclaration se fait chaque année, **avant le 1<sup>er</sup> mars dernier délai**, pour les supports existant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

Les éventuelles créations ou suppressions de supports intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de dépôt de la déclaration ne doivent donc pas être mentionnées dans ce document.

Les supports créés ou supprimés en cours d'année (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre) font l'objet de **déclarations supplémentaires**, qui doivent être effectuées dans les deux mois suivant la création ou la suppression.

Il est prévu une taxation *pro rata temporis* pour les supports créés ou supprimés au cours de l'année d'imposition.

**En cas de défaut de déclaration, une taxation d'office sera appliquée.**

## Quand payer cette taxe ?

Le recouvrement de la taxe sera opéré à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'imposition au regard de votre déclaration.

## Renseignements

Pour toute information, vous pouvez contacter la mairie au 03 83 22 72 09 ou par courrier électronique (mairie-de-bouxieres-aux-dames@wanadoo.fr).

# TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE DE LA VILLE DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES

## Déclaration annuelle - Année .....

### Renseignements

Nom du représentant : ..... Prénom du représentant : .....

Raison sociale / nom de l'entreprise : .....

Adresse de l'établissement : .....

Adresse de facturation : .....

N° de Siret : ..... Téléphone : .....

Fax : ..... Email : .....

### Enseignes existant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

Type et descriptif du dispositif	Dimensions en mètres linéaires	Surface en m <sup>2</sup> (x2 si 2 faces)	Montant unitaire de la taxe au m <sup>2</sup>	Montant total de la taxe

Soit un total de : .....

### Dispositifs publicitaires & pré-enseignes non-numériques existant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

Type et descriptif du dispositif	Dimensions en mètres linéaires	Surface en m <sup>2</sup> (x2 si 2 faces)	Montant unitaire de la taxe au m <sup>2</sup>	Montant total de la taxe

Soit un total de : .....

# Dispositifs publicitaires & pré-enseignes numériques existant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

Type et descriptif du dispositif	Dimensions en mètres linéaires	Surface en m <sup>2</sup> (x2 si 2 faces)	Montant unitaire de la taxe au m <sup>2</sup>	Montant total de la taxe

Soit un total de : .....

Date : .....

Signature / cachet

# TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE DE LA VILLE DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES

## Déclaration supplémentaire - Année .....

A effectuer dans les 2 mois suivant la création d'un support

### Renseignements

Nom du représentant : ..... Prénom du représentant : .....  
Raison sociale / nom de l'entreprise : .....  
Adresse de l'établissement : .....  
Adresse de facturation : .....  
N° de Siret : ..... Téléphone : .....  
Fax : ..... Email : .....

### Enseignes créées au cours de l'année

Date de création	Type et descriptif du dispositif	Dimensions en mètres linéaires	Surface en m <sup>2</sup> (x2 si 2 faces)	Montant unitaire de la taxe au m <sup>2</sup>	Calcul <i>prorata temporis</i>	Montant total de la taxe

Soit un total de : .....

### Dispositifs publicitaires & pré-enseignes non-numériques créés au cours de l'année

Date de création	Type et descriptif du dispositif	Dimensions en mètres linéaires	Surface en m <sup>2</sup> (x2 si 2 faces)	Montant unitaire de la taxe au m <sup>2</sup>	Calcul <i>prorata temporis</i>	Montant total de la taxe

Soit un total de : .....

### Dispositifs publicitaires & pré-enseignes numériques créés au cours de l'année

Date de création	Type et descriptif du dispositif	Dimensions en mètres linéaires	Surface en m <sup>2</sup> (x2 si 2 faces)	Montant unitaire de la taxe au m <sup>2</sup>	Calcul <i>prorata temporis</i>	Montant total de la taxe

Soit un total de : .....

Date : .....

Signature / cachet

# TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE DE LA VILLE DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES

## Déclaration supplémentaire - Année .....

A effectuer dans les 2 mois suivant la suppression d'un support

### Renseignements

Nom du représentant : ..... Prénom du représentant : .....  
Raison sociale / nom de l'entreprise : .....  
Adresse de l'établissement : .....  
Adresse de facturation : .....  
N° de Siret : ..... Téléphone : .....  
Fax : ..... Email : .....

### Enseignes supprimées au cours de l'année

Date de suppression	Type et descriptif du dispositif	Dimensions en mètres linéaires	Surface en m <sup>2</sup> (x2 si 2 faces)	Montant unitaire de la taxe au m <sup>2</sup>	Calcul <i>prorata temporis</i>	Montant total de la taxe

Soit un total de : .....

### Dispositifs publicitaires & pré-enseignes non-numériques supprimés au cours de l'année

Date de suppression	Type et descriptif du dispositif	Dimensions en mètres linéaires	Surface en m <sup>2</sup> (x2 si 2 faces)	Montant unitaire de la taxe au m <sup>2</sup>	Calcul <i>prorata temporis</i>	Montant total de la taxe

Soit un total de : .....

### Dispositifs publicitaires & pré-enseignes numériques supprimés au cours de l'année

Date de suppression	Type et descriptif du dispositif	Dimensions en mètres linéaires	Surface en m <sup>2</sup> (x2 si 2 faces)	Montant unitaire de la taxe au m <sup>2</sup>	Calcul <i>prorata temporis</i>	Montant total de la taxe

Soit un total de : .....

Date : .....

Signature / cachet